

DEC211897DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC211896DAJ portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Article 1er. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une unité de recherche du CNRS.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

